Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260310-DEL2026_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil de la Mairie à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **26 février 2026**

Délégués Titulaires en exercice :.....40	Délégués Suppléants en exercice : 40	Délégués présents :.... 22
Délégués Titulaires présents :.....15	Délégués Suppléants présents :..... 7	Délégués votants :..... 23

Délégués ayant donné procuration : 1
Mr Michel DESQUEYROUX donne procuration à Mme Adeline PORTET.

Délégués titulaires présents : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FEYRIT, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE.

Délégués suppléants présents : Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

Délégués votants : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Michel DESQUEYROUX, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FEYRIT, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE, Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

Délégués excusés : Mireille AVENTIN, Mickael CORTES, Michel DARROMAN, Eric DILLET, Cristèle DUMON, Denis ESPAGNET, François GUILLOMON, Gilles OLLIVIER, Jean-Claude RIBEIRO, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Patrice CHARBONNIER, Didier COURREGELONGUE, Eric DUCHAMPS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Jérémie GAILLARD, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Anne-Marie LONGO, Florence PAREJA, Serge POUJARDIEU, Lionel SOLANS, Didier TRISCOS.

DÉLIBÉRATION N°2026-012 : Vote du budget 2026

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2021-07 il avait été décidé d'augmenter la participation de 0.40 € par an pendant 5 ans.
Toutefois, compte tenu des demandes des présidents des 3 communautés de communes, la cotisation pour 2026 sera maintenue à 5.60 € par habitant pour la 5ème année consécutive.
Le Président rappelle également que :

- la nomenclature M57 n'intègre plus de dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022). Toutefois il est admis une fongibilité des crédits (excepté au chapitre 012) de chapitre à chapitre et de section à section :
 - Le taux de fongibilité maximum est de 7,5% des crédits réalisés en fonctionnement et en investissement.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260310-DEL2026_012-DE

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Chapitres	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	223 550,00	185 410,00
012 - Charges de personnel	869 340,40	812 922,00
65 - Autres charges (Elus : Indemnités/Retraite/Formation/Frais mission)	36 500,00	44 100,00
65 - Autres charges (Excédent)	559 717,69	382 453,82
66 - Charges financières	1 100,00	700,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00
68 - Dotations aux provisions	801,50	1 363,83
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert	17 911,35	14 351,75
Sous total à voter	*1 718 920,94*	*1 446 301,40*

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitres	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges (Indemnités journalières emplois aidés)	28 423,24	22 200,00
70 - Produits de services (Carsat/MSA/CHAV)	30 800,00	10 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	943 322,90	922 334,30
Participation CDC (5,60€)	331 570,40	*333 104,80*
ANAH	344 534,00	*396 000,00*
Région	107 314,00	*82 508,00*
Département	88 800,00	*55 944,00*
CAF	12 000,00	*9 800,00*
Communes - conv assistance	30 000,00	*23 977,50*
Europe		-
Permis de louer	29 104,50	*21 000,00*
75 - Autres produits gestion courante	506,00	506,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	8 280,08	-
R002 - Excédent antérieur reporté	707 588,72	491 261,10
Sous total à voter	*1 718 920,94*	*1 446 301,40*

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
Chapitres	RAR 2025	TOTAL (RAR + Propositions 2026)
16 - Emprunts	-	-
20 - Frais d'étude + achats logiciels	-	2 000,00
204 - Travaux FAP + MSA	-	-
21 - Matériel outillage, mobiliers	-	19 201,17
21 - Matériel informatique/Téléphonie	-	5 115,69
23 - Travaux siège bâtiment	-	-
45811 - Opérations pour compte de tiers (FAP)	4 784,31	100 784,31
45812 - Opérations pour compte de tiers (MSA)	27 146,31	27 146,31
45813 - Opérations pour compte de tiers (Stop Exclusion)	22 898,05	94 898,05
040 - Opérations d'ordre de transfert		-
D001 - Déficit d'investissement reporté		-
Sous total à voter	*54 828,67*	*249 145,53*

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitres	RAR 2025	TOTAL (RAR + Propositions 2026)
1068 - Affectation du résultat		-
45821 - Opérations pour comptes de tiers (FAP)	-	96 000,00
45822 - Opérations pour comptes de tiers (MSA)	-	-
45823 - Opérations pour comptes de tiers (Stop Exclusion)		72 000,00
10222 - FCTVA	-	-
021 - Virement de la section de fonctionn.	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert	0,00	14 351,75
R001 - Excédent investissement reporté		66 793,78
Sous total à voter		*249 145,53*

DÉPENSES	
TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement	1 695 446,93

RECETTES	
TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement	1 695 446,93

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- **Valider** le taux de fongibilité de 7,5% pour chacune des sections
- **Approuver** le budget 2026 comme présenté ci-dessus

Résultat du vote :

Votants :.....23 Abstention :0 Pour :23 Contre :.....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Yannick DUFFAU

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE : 20/03/2026